



# DÉLIBÉRATION N° 2026-I-002

## DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	



**Autres personnes présentes :**

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).

CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).

EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).

Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

**Excusés :**

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

### 1-Les priorités 2026 :

En 2026, les priorités du SYMBHI seront les suivantes en ce qui concerne les actions transversales :

- Etablir la nouvelle gouvernance du syndicat, sensibiliser les élus à la compétence GEMAPI et aux enjeux du territoire.
- **Mettre en œuvre la compétence gestion** quantitative au travers des trois dynamiques territoriales engagées (Grésivaudan, Sud-Grésivaudan et Voironnais).
- **Développer la gestion directe des zones humides dans les territoires qui se sont portés volontaires sur cette thématique** : Sud-Grésivaudan et Voironnais
- **Continuer à structurer l'exploitation des systèmes d'endiguement (SE) des affluents**: il s'agit de former les agents et mettre en place les procédures pour exploiter les SE récemment autorisés.
- **Définir, sur la base de l'étude de faisabilité sur le suivi des ressources en eau et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues, une stratégie pour le moyen terme.**
- **Finaliser la stratégie bas-carbone**, visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du Syndicat.

En ce qui concerne les programmes d'action par bassin versant, et sans préjudice des autres actions détaillées ci-après, **les priorités, validées par les commissions de programmation de chaque territoire, seront les suivantes :**

#### **Sur le Drac :**

Pour le PAPI Drac :

- Obtenir la labellisation du PAPI « travaux »,
- Poursuivre la maîtrise d'œuvre avec la mise à niveau de l'AVP et l'élaboration du PRO et déposer les dossiers réglementaires,
- Lancer l'étude du schéma d'aménagement de la Gresse aval.

Pour les affluents du Drac :

- finaliser le bilan du contrat de rivières du Drac Isérois et élaborer le nouveau contrat « Eau et Climat » en concertation avec les partenaires, dans l'objectif de sécuriser les financements AERMC,
- finaliser l'EDD et le dossier d'autorisation du système d'endiguement de l'Ebron à Tréminis,
- poursuivre la concertation et les études relatives à l'opération de restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Jonche, et poursuivre l'étude en lien avec le plan de gestion des matériaux sur la Malsanne,
- engager les études de faisabilité et maîtrise d'œuvre sur les opérations d'aménagement de la Donnière à Chichilienne et de la Laisse à Valjouffrey.

#### **Sur le Grésivaudan :**

Pour les Affluents :

- Mettre en place les opérations inscrites au PAPI Grésivaudan en cours de labellisation concernant les aménagements des torrents « prioritaires » avec différents niveaux d'avancement : premiers travaux de plantations, lancement des enquêtes publiques du Vorz et du Craponoz, poursuite ou engagement des avant-projets ;
- Elaborer le dossier du Contrat Eau-Climat avec les partenaires et le déposer auprès de l'Agence de l'Eau
- Poursuivre les travaux d'entretien de la végétation dans le cadre du plan de gestion de la végétation ;
- Poursuivre la surveillance et l'exploitation des ouvrages de plages de dépôt et des digues classées.
- Organiser une gouvernance optimisée pour le suivi de l'ensemble des programmations liées au Grand Cycle de l'Eau : PAPI, Contrat Eau et Climat, démarche de gestion de la ressource en eau en interaction avec Grenoble Alpes Métropole.

**Sur la Romanche :**



- Finaliser les schémas d'aménagements : de la Romanche/ du Vernon/ Du Vénéon/ des Affluents de la Romanche sur l'Oisans ;
- Mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation du public sur le territoire de la communauté de communes de l'Oisans ;
- Déposer le dossier de candidature PAPI Affluents de la Romanche ;
- Réalisation des travaux d'urgence sur mur de soutènement rive gauche secteur aval pont de Bourg d'Oisans ;
- Finaliser l'élaboration du plan de gestion de la végétation en Oisans ;
- Mettre en place la gestion des ouvrages torrentiels : régularisation administrative, dossier technique, la surveillance et l'entretien ;

#### Sur le Sud Grésivaudan :

- Poursuivre le projet d'aménagement pour la protection de Chatte au stade projet et réaliser les travaux de protection de l'Albenc vis-à-vis de la Combe du Nan ;
- Poursuivre l'animation foncière sur le Versoud et engager les études complémentaires de restauration ;
- Valider le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Sud Grésivaudan et définir les suites à donner ;
- Mettre en place la gestion directe de certaines zones humides et réengager une dynamique autour du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Sud Grésivaudan ;
- Etablir une dynamique autour du contrat Eau & climat Sud Grésivaudan pour sa première année de mise en œuvre.

#### Sur le Vercors :

- Engager les travaux du projet de restauration hydro-morphologique de la Lyonne à Saint-Jean-en Royans ;
- Poursuivre la maîtrise d'œuvre du projet de restauration du Méaudret et engager les travaux sur la Bourne amont ;
- Finaliser l'étude sur l'impact des éclusées sur la basse Bourne.

#### Sur le Voironnais :

- Signer le Contrat « Eau & Climat » « Voironnais » et mettre en œuvre les actions de l'année 1 du programme d'actions ;
- Réaliser les travaux d'automatisation de l'ouvrage des vannes du lac de Paladru et assurer l'exploitation des équipements ;
- Finaliser le « Schéma d'aménagement intégré à l'échelle du bassin versant Morge-Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques » et engager l'AVP ;
- Déposer le dossier de candidature du PAPI « Travaux » « Voironnais » ;
- Etablir le bilan et la mise à jour du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) « Voironnais » ;
- Poursuivre les travaux de restauration de la ripisylve dans le cadre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau et des systèmes d'endiguement ;
- Réaliser les travaux de reprise/confortement de la plage de dépôt (PDD) de la Pérolat ;
- Finaliser les travaux post-crue sur la Grande Rigole ;
- Engager la démarche de gestion quantitative de la ressource en eau pour l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) « Voironnais ».

#### Sur les systèmes d'endiguement des grandes rivières Isère, Drac, Romanche, Gresse et Roize :

- **Engagement de nouvelles maîtrises d'œuvre de travaux**, rendues possibles suite à la conclusion de l'accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre, en vue de la poursuite des opérations de confortement et de sécurisation des systèmes d'endiguement.
- **Finalisation des études hydrauliques en cours**, portant sur les conséquences des évolutions bathymétriques observées à la suite des crues récentes (2023–2024) sur les lignes d'eau en crue, notamment sur la Romanche dans la plaine de Vizille.
- **Déploiement et poursuite des plans de gestion de la végétation** sur les systèmes d'endiguement, à différentes phases de maturité selon les territoires (mise en œuvre opérationnelle, finalisation ou lancement de nouvelles études).



- **Poursuite des actions sur les ouvrages électromécaniques**, visant à fiabiliser leur fonctionnement, améliorer leur exploitabilité et optimiser les dispositifs de maintenance et de supervision.
- **Lancement et poursuite d'études structurantes**, destinées à améliorer la connaissance hydraulique, sédimentaire et patrimoniale des systèmes d'endiguement, et à éclairer les stratégies d'aménagement et de gestion à moyen et long terme.
- **Poursuite des démarches de maîtrise foncière**, nécessaires à la sécurisation durable des ouvrages et à la pérennité de leur gestion.
- **Poursuite de la régularisation des occupations du domaine public du SYMBHI**, avec une attention particulière portée aux réseaux longitudinaux et aux ouvrages traversants.

#### Concernant la Commission locale de l'eau :

Il est ici rappelé que la nouvelle structure porteuse de la CLE est le SYMBHI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour l'année 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du Drac et de la Romanche, les priorités de travail de la CLE devraient être les suivantes :

- Animation de la CLE
- Poursuite et engagement de diverses études relatives à la gestion quantitative des ressources en eau, au rôle des barrages dans le contrôle des crues et au fonctionnement des canaux notamment.

## 2- Prévisions concernant les travaux et études programmés en 2026

Une partie des prévisions de dépenses ci-dessous ont déjà fait l'objet d'un engagement juridique et comptable en 2025.

Ces crédits à hauteur de 1,88 M€ seront reportés sur l'exercice comptable 2026.

### a- Sur le Drac

#### **PAPI Drac Métropolitain**

Le PAPI d'intention du Drac (phase études) a été finalisé en 2025, le dépôt du dossier de PAPI travaux a été jugé recevable fin 2025 faisant suite à la validation du plan de financement des travaux. La labellisation du dossier de PAPI Au Fil du Drac est attendue pour la mi-2026. Dans l'attente la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le Drac a été attribuée à un nouveau groupement d'entreprises qui travaille sur le projet.

Les dépenses estimées pour 2026 sont d'environ **4 011 000 € TTC**. La quasi-totalité des coûts sont en investissement (**4 008 000 € TTC**) et concerneront essentiellement les actions associées aux travaux sur le Drac dans l'attente de la labellisation du dossier complet avec notamment :

- la mise à jour de l'avant-projet par le nouveau maître d'œuvre et l'élaboration de la phase PRO,
- l'élaboration des dossiers réglementaires pour les travaux sur le Drac (DUP, DIG, dossier d'autorisation environnementale) et leur dépôt pour instruction,
- la poursuite de la concertation et de la communication sur le projet et les travaux à venir,
- les acquisitions foncières de l'emprise des travaux en fonction des opportunités,
- le démarrage des études préalables au schéma d'aménagement de la Gresse.

Les dépenses intégreront également en complément de ces études :

- la rémunération du mandataire Isère Aménagement, les assistances à maîtrise d'ouvrage techniques et les expertises techniques pour le suivi de la mise à niveau de l'avant-projet et des phases suivantes,
- diverses actions complémentaires telle que la poursuite des mesures du charriage du Drac par hydrophones.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2026 sur le territoire du PAPI du Drac sont évaluées à **3 200 € TTC**.



Ces dépenses ne comprennent pas le financement des postes, ni le financement des frais de fonctionnement généraux du SYMBHI, mais seulement les frais d'entretien et de fonctionnement des stations de mesure du charriage du Drac.

#### Affluents du Drac isérois

Les dépenses globales d'investissement pour 2026 sur le territoire des affluents du Drac isérois sont évaluées à 1 716 000 € TTC environ (dont certaines dépenses relevant de missions transverses sont partagées entre les différentes EPCI : étude bilan contrat de rivière du Drac isérois / élaboration nouveau contrat « Eau et Climat »), déclinées pour les autres comme ci-dessous.

Sur le territoire de la CC Matheysine, les principales opérations menées en 2026, pour un montant global de 713 000 € TTC environ, comprennent :

- la poursuite des études relatives aux plans de gestion des matériaux sur le bassin versant de la Malsanne ;
- l'engagement des études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre sur l'opération d'aménagement de la Laisse à Valjouffrey ;
- la poursuite de la concertation et des études relatives à l'opération de restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Jonche à Pierre-Châtel ;
- la réalisation des études et des travaux en lien avec la gestion des systèmes d'endiguement ;
- l'élaboration d'un dossier de DIG relatif à la gestion de la végétation sur le territoire de la CCM ;
- la réalisation de travaux d'entretien de la végétation et des espèces invasives ;
- une provision pour la réalisation de travaux d'urgence en cas de crue.

Sur le territoire de la CC Trièves, les principales opérations menées en 2026 pour un montant global de 488 000 € TTC environ, comprennent :

- la finalisation du dossier d'autorisation de système d'endiguement de l'Ebron à Tréminis (intégrant le projet de confortement de digue à l'amont du pont du Serre) et la réalisation des études et des travaux en lien avec la gestion des systèmes d'endiguement ;
- la poursuite des études relatives aux plans de gestion des matériaux sur l'Ebron et le Rapidet ;
- l'engagement d'une étude de maîtrise d'œuvre en lien avec la protection contre les inondations sur le torrent de Donnière à Chichilienne ;
- l'élaboration d'un dossier de DIG relatif à la gestion de la végétation sur le territoire de la CCT ;
- la poursuite de l'étude relative à la restauration du ruisseau et de la zone humide du marais des Mines (en régie) ;
- une provision pour la réalisation de travaux d'urgence en cas de crue ;

Sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, les principales opérations menées en 2026 pour un montant global de 467 000 € TTC environ, comprennent :

- une provision pour l'engagement d'une étude de restauration hydromorphologique de la Gresse intégrant le démantèlement de l'ancienne conduite Vicat ;
- la réalisation de travaux d'entretien de la végétation sur la Gresse ;
- une provision pour la réalisation de travaux d'urgence en cas de crue.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2026 sur le territoire des affluents du Drac isérois sont évaluées à 222 000 € TTC.

Ces dépenses ne comprennent pas le financement des postes et le financement des frais de fonctionnement généraux du SYMBHI, mais seulement la réalisation des animations scolaires et d'actions de communication, la réalisation des suivis réglementaires post travaux EBF et l'entretien des ouvrages GEMAPI (systèmes d'endiguement, pièges à matériaux, ...), qui bénéficient à l'ensemble du territoire.

#### b-Sur le Grésivaudan

##### PAPI Isère amont



Les aménagements de l'Isère Amont se sont terminés en 2023. Néanmoins dans le cadre des travaux, des suivis réglementaires devront s'opérer sur plusieurs années pour s'assurer du bon fonctionnement des aménagements environnementaux et des enjeux écologiques. Par ailleurs, un emprunt a été contracté, et le remboursement est en cours.

Les dépenses principales devraient ainsi représenter pour l'investissement un montant global de **125 000 € TTC comprenant** le remboursement de l'emprunt, les inventaires réglementaires, la régularisation des acquisitions foncières et la mise en place des derniers repères de crues .

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles représentent environ 10 000 € TTC et concernent la rémunération des négociateurs fonciers.

### Affluents de l'Isère

Les dépenses sur les affluents concernent en grande partie les premiers travaux et les études opérationnelles des projets d'aménagements programmées dans le cadre du PAPI complet et les procédures et démarches liées (procédures règlementaires, foncières, processus de concertation etc...), en sus d'opérations plus ponctuelles sur le périmètre.

Les opérations d'investissement représentent un montant global d'environ **4.1 M € TTC**.

Ces opérations sont les suivantes :

- Concernant le PAPI Grésivaudan (2,8 M d'€ TTC) :
  - Mise en œuvre des travaux de plantations liées aux mesures compensatoires sur le torrent du Craponoz (215 000 € TTC) ;
  - Mise en œuvre des travaux sur le bassin versant du Bréda sur les torrents du Jalon et de la Batie (180 000 € TTC) ;
  - Lancement des travaux de confortement du dispositif de protection du torrent de l'Aiguille (135 000 € TTC) ;
  - Engagement des enquêtes publiques, et des procédures foncières et des stades PRO pour les projets du Vorz et du Craponoz (490 000 € TTC) ;
  - Poursuite ou Engagement des études d'Avant-Projet des aménagements du Lancey, du Montfort, du Recourbin, du Sonnant, du Rôti, du bassin versant du Bréda et des torrents du Saint Eynard (1 400 000 € TTC) ;
  - Engagement du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPL Isère Aménagement (370 000 € TTC).
  
- Concernant les opérations hors PAPI (1,3 M d'€ TTC) :
  - Confortement de la digue du Vorget, et du chenal du Merdaret en aval de la plage de dépôt (172 000 € TTC) ;
  - Mise en œuvre de travaux ponctuels sur différents sites (156 000 € TTC) ;
  - Complément des Etudes de Danger des Systèmes d'endiguement faisant suite à l'instruction par les services de l'Etat et régularisation foncière via l'imposition de servitudes d'utilité publiques (Vorz, Vorget, Montfort, Salin, Sonnant, Merdaret) - (120 000 € TTC) ;
  - Lancement de l'étude de schéma directeur des ouvrages de type seuil (20 000 € TTC) ;
  - Poursuite des travaux de restauration de la ripisylve dans le cadre du Plan de Gestion de la Végétation (145 000 € TTC).

L'enveloppe associée aux dépenses de fonctionnement représente environ 300 000 € TTC. Elles concernent les postes suivants :

- Elaboration du dossier de Contrat Eau et Climat Grésivaudan ;
- Mise en œuvre de la bancarisation et de la régularisation des plages de dépôt et d'un protocole de suivi via la mise en place de repères visuels ;
- Engagement d'un plan de communication auprès du grand public ;
- Mise en œuvre des travaux d'entretien des ouvrages systèmes d'endiguement, des plages de dépôt ainsi que des travaux d'urgence ;

### c- Sur la Romanche

#### PAPI Romanche

En 2026, les **dépenses d'investissement** atteindront 1 078 000 € TTC. Elles relèveront particulièrement de :

- La réalisation des travaux sur le mur de soutènement de la digue rive gauche Romanche en aval du pont de Bourg d'Oisans : 415 000€ TTC (MOE +Travaux) ;
- La réalisation du schéma d'aménagements de la Romanche intégrant, les investigations complémentaires, l'analyse coût/bénéfices, l'étude du système d'endiguement potentiel de la Sarenne et l'engagement de l'avant-projet avec son volet réglementaire : 572 000 € TTC ;
- Concertation grand public et sensibilisation à la culture du risque : 18 000 TTC.

L'enveloppe allouée aux **dépenses de fonctionnement** est quant à elle estimée à environ **232 000 € TTC**, dont 103 000 € TTC relève de l'animation PAPI et 96 000 € TTC du financement de la thèse sur l'amélioration de la connaissance du criquet des torrents, thèse nécessaire à la définition des mesures d'évitement et de compensation des travaux.

#### Projet Romanche Séchilienne

En ce qui concerne le projet Romanche Séchilienne les dépenses, relatives à la gestion des invasives, au bilan écologique à 10 ans et replantation de mesures compensatoires au seront de 90 000 € TTC.

#### PAPI Affluents de la Romanche

Sur les affluents de la Romanche coté Oisans, les dépenses d'investissement relatives au PAPI Affluents atteindront **555 000€ TTC** affectées aux opérations suivantes :

- Schéma de gestion et d'aménagement du Vénéon : 120 000€ TTC ;
- Schéma directeur prévention inondation sur les affluents de la Romanche (hors vénéon) : 252 000€ TTC ;
- Elaboration du dossier PAPI Affluent Romanche : 42 000€ TTC.

Les **dépenses de fonctionnement** sont estimées à 173 000 € TTC dont 154 000€ TTC relève de l'animation PAPI et de 100 000€ de travaux d'urgence et entretien.

#### Autres projets

Sur les affluents de la Romanche coté Oisans, environ **57 000€ TTC** de **dépenses d'investissement** sont affectées aux opérations suivantes :

- Réalisation d'un plan de gestion de la végétation ;
- Gestion des ouvrages sédimentaires.

Pour les **dépenses de fonctionnement** l'action liée à l'animations scolaires est de 26 000€ TTC.

### d-Sur le Sud Grésivaudan

Les **dépenses d'investissement** atteindront **1.2m€ TTC** et concerneront principalement :

- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et de l'animation foncière pour la définition d'un programme de protection de la commune de Chatte par le Merdaret au stade projet;
- la réalisation d'une plage de dépôt sur la combe du Nan à l'Albenc ;
- l'engagement des études complémentaires et acquisitions foncières pour les suites à donner aux travaux d'urgence sur le Versoud et plus globalement à l'échelle du bassin versant ;
- la poursuite des études de faisabilité concernant la protection de Saint-Vérand vis-à-vis de la Moisième ;
- l'engagement des études de diagnostic et définition de plans de gestion sur les zones humides prioritaires ;
- les travaux de reprise de l'ouvrage de La Rivière sur l'Echinard (maçonnerie) et les travaux selon les besoins des ouvrages hydrauliques en gestion suite aux plans de gestions ;



- le bilan et la mise à jour du protocole de mesure des débits ainsi que l'équipement de stations de mesures de débit ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives.

**Les dépenses globales de fonctionnement pour 2026 sur ce secteur sont évaluées à 280 000€ TTC environ (hors charges personnel) pour mener à bien :**

- le renouvellement des animations scolaires et sensibilisations tous publics aux thématiques liées aux milieux aquatiques ;
- la régularisation des indemnités suite aux travaux d'urgence menés sur le Versoud à La Rivière ;
- l'animation du contrat Eau & Climat Sud Grésivaudan et la poursuite de l'observatoire des milieux et démarches d'amélioration des connaissances ;
- la finalisation du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, la mise en place d'un outil de suivi des prélèvements / ressources et la définition des suites à donner au regard des enjeux de gestion de la ressource de plus en plus prégnants avec la récurrence des sécheresses ;
- l'animation du Plan de Gestion Stratégique des Zones humides avec notamment la diffusion de la plaquette de présentation, afin de mettre en place une dynamique sur le territoire afin de sensibiliser les acteurs et mettre en œuvre le programme d'actions ;
- le suivi de l'évolution des cours d'eau suite à la réalisation des opérations de restauration.

#### e- Vercors – Bourne

**Les dépenses d'investissement pour 2026, évaluées à 972 000 € TTC, concernent :**

- La poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre du programme de restauration de la Lyonne (commune de St Jean-en-Royans) : instruction des dossiers réglementaires pour instruction (loi sur l'eau ...), passation des marchés de travaux, et le démarrage des travaux ;
- La poursuite de la maîtrise d'oeuvre pour la restauration morpho-écologique de la Bourne amont (commune de Lans-en-Vercors) et du Méaudret (commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors) : démarrage des travaux sur la Bourne, et réalisation du PRO et élaboration des dossiers réglementaires sur le Méaudret ;
- L'engagement de l'opération de restauration de la Fauge (commune de Villard-de-Lans) : consultation pour une étude de faisabilité.

**Les dépenses de fonctionnement pour 2026, évaluées à 89 000 € TTC (hors charges de personnel) concernent :**

- La finalisation de l'étude de suivi de la basse Bourne en vue de réduire l'impact des éclusées sur le milieu aquatique. Cette opération sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI s'inscrit dans un partenariat avec le Syndicat d'Irrigation Drômois, EDF et l'Agence de l'Eau ;
- Des opérations ponctuelles (végétation, travaux d'urgence ...).

#### f- Voironnais

**Le montant prévisionnel 2026 des dépenses d'investissement est évalué à 1 363 000 € TTC.**

Il s'inscrit en partie autour des programmes d'actions suivants :

- Contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon et Contrat « Eau & Climat » « Voironnais » 2026-2028 ;
- PAPI d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize.

En 2026, les dépenses d'investissement relatives au PAPI d'intention sont estimées à 152 000 € TTC et concerneront la réalisation ou la poursuite des actions suivantes :



- Finalisation du Schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques et engagement de l'AVP ;
- Etablissement de diagnostic de vulnérabilité du territoire et sur bâtiments ERP ;
- Rédaction du PAPI « Travaux » ;
- Outils de communication autour de la gestion du risque

Concernant le Contrat de Rivières et le Contrat « Eau & Climat », les dépenses d'investissement 2026, sont estimées à 205 000 € TTC et porteront sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- Finalisation des travaux de restauration hydromorphologique complémentaires post-crue sur la Morge et sur la Grande Rigole ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives ;
- Etudes préalables à la restauration d'un tronçon de la Morge (hameau de Saix) ;
- Réalisation d'un schéma d'aménagement intégré sur le bassin versant Pérolat/Crépinaz/Grande Rigole ;
- Elaboration de la trame turquoise.

En parallèle, plusieurs autres actions seront poursuivies ou engagées en 2026 pour un montant estimé à 967 000 € TTC :

- Travaux d'automatisation de l'ouvrage des vannes du lac de Paladru pour un montant de 664 000 € TTC ;
- Travaux post-crue sur le cours d'eau de la Pérolat comprenant la réfection de la plage de dépôt (PDD) ;
- Travaux et aménagements sur les systèmes d'endiguement du Rival et du Briançon et sur le ruisseau du Seyx Nord ;
- Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre avec élaboration au stade PRO du programme d'aménagements contre les inondations du Gorgeat ;
- Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre avec élaboration au stade AVP d'aménagements contre les inondations du torrent de Malsouche.

Ce montant global d'investissement 2026 ne comprend pas le remboursement du capital des emprunts d'un montant d'environ 38 000 €.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 sont estimées à 356 000 € TTC (hors charges de personnel et frais de fonctionnement généraux du SYMBHI).**

Elles financeront notamment :

- Les travaux d'urgence ponctuels sur les berges ou dans le lit des cours d'eau du bassin versant afin de rétablir ou maintenir les écoulements ;
- L'entretien régulier et/ou d'urgence de curage des ouvrages hydrauliques (plages de dépôt, pièges à embâcles) afin de prévenir les risques d'inondation ;
- La réalisation de petits travaux ponctuels d'aménagement des cours d'eau ;
- Le renouvellement des animations de sensibilisation des scolaires sur les thématiques liées aux milieux aquatiques ;
- La réalisation des études bilan qualité des eaux et piscicole ;
- Le suivi environnemental post-travaux de restauration hydromorphologique ;
- Les frais juridiques liés aux contentieux ;
- Le remboursement des intérêts des emprunts ;
- L'animation du Contrat « Eau & Climat », du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) et du PAPI.

#### **g- Gestion des systèmes d'endiguement**

Les dépenses concerneront les opérations courantes de surveillance, de gestion et d'entretien des principaux systèmes d'endiguement gérés par le SYMBHI (Isère, Drac, Romanche, Eau d'Olle, Gresse, Roize, Lignarre) et dont le Pôle Ouvrages assure l'exploitation et la procédure d'autorisation.



**Les dépenses de fonctionnement (y compris reste à réaliser 2025), hors personnel et remboursement des intérêts de la dette ADIDR sont estimées à 1 324 000 € TTC** avec la répartition suivante :

- Entretien des systèmes d'endiguement : 705 000 € TTC couvrant notamment les opérations d'entretien de la végétation, la maintenance des ouvrages électromécaniques et des équipements de supervision, les dépenses d'abonnements et de consommation entretien des accès.
- Entretien du domaine public fluvial de l'Isère : 417 000 € TTC couvrant les opérations de curage dans les plages de dépôt et en aval du pont de Domène ainsi que des opérations ponctuelles d'entretien de la végétation sur des bancs alluviaux.

Le remboursement des intérêts de la dette ADIDR en section de fonctionnement s'élève à 14 000 €.

**Les dépenses d'investissement (y compris reste à réaliser 2025), hors remboursement de la dette ADIDR s'élèvent à 2 735 000 € TTC** avec la répartition suivante :

- Travaux d'investissement sur les systèmes d'endiguement : 3 469 000 € TTC, avec les principaux postes suivants :
  - Travaux de confortement des digues : 800 000 € TTC couvrant en partie les opérations sur la digue de l'Isère rive gauche à La Tronche, la reprise du seuil n°11 sur le torrent de la Roize (amont du pont de la RD 1075) et des réparations diverses sur les systèmes d'endiguement Lignarre, Romanche Oisans et Isère aval.
  - Foncier : 290 000 € TTC, couvrant des dépenses de mandat d'établissement des servitudes d'utilité publiques sur les digues et de négociation dans le cadre des acquisitions à l'amiable (ELEGIA) ainsi que des dépenses d'acquisition de parcelles.
  - Opérations d'abattage d'arbres : 250 000 € TTC dans le cadre de plans de gestion de la végétation.
  - Ingénierie – Etudes : 250 000 € TTC couvrant notamment l'étude hydraulique à lancer sur la confluence Isère / Sonnant suite à l'inondation du dépôt de tramway lors de la crue du 15/11/2023, un diagnostic approfondi des digues dans la traversée de Grenoble, le dossier réglementaire du plan de gestion sédimentaire Isère amont ainsi que la finalisation de l'étude hydraulique sur la Romanche dans la plaine de Vizille visant à qualifier l'impact des évolutions bathymétriques sur les lignes d'eau en crue.
- Travaux d'investissement sur le Domaine Public Fluvial : 700 000 € TTC, couvrant des dépenses d'abattage d'arbre ainsi qu'une partie de l'opération de créations de déversoirs au droit de la boucle de la Taillat.

Le remboursement du capital de la dette ADIDR s'élève pour cette année à 173 000 € et sera appelé auprès des EPCI concernés pour la part historique des communes et des ASA.

#### h- Commission Locale de l'Eau

**Les dépenses de fonctionnement concernant les études et l'animation atteindront 320 000€ TTC :**

- Animation et communication, mise en place et formation de la nouvelle gouvernance ;
- Finalisation et mise en œuvre des schémas de conciliation de la production de neige avec la ressource en eau, les milieux et les usages dans un contexte de changement climatique (7 domaines skiables) ;
- Préparation d'un Schéma de partage de la ressource en eau sur les bassins versants de la Gresse et de l'Ebron ;
- Evaluation du rôle que pourraient jouer les barrages hydroélectriques dans la gestion des inondations : évaluation juridique/économique ;
- Faisabilité de suivre le débit des sources (instrumentation – dispositif de suivi des débits) ;
- Elaborer un plan de gestion sur les canaux de Vizille à Echirolles

#### 3-Prévisions concernant les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI

Les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI sont les suivantes :

- Les charges de personnel en section de fonctionnement :



- Pour les dépenses non spécifiques aux différentes unités territoriales (Direction, pôle administratif et missions transversales), le montant est estimé à 877 000 € pour 2025.
- Pour les dépenses affectées aux différentes unités territoriales et au pôle ouvrage, le montant est estimé à 2,4 millions d'euros.
- Les charges générales du Syndicat en section de fonctionnement pour un montant évalué à 800 000 €, elles contribuent principalement à la location des bâtiments et leurs charges, à l'entretien des véhicules, à l'acquisition de fournitures et petits équipements, aux frais de télécommunication, aux différentes assurances...etc
- Les dépenses en section d'investissement pour un montant évalué à 670 000 € dont principalement :
  - 320 000 € liés l'acquisition des locaux : aménagements extérieurs, acquisition mobilier intérieur, solde de maîtrise d'œuvre aménagement intérieur ;
  - 50 000 € pour l'acquisition programmée de véhicules et vélo électrique
  - 20 000 € d'acquisition de matériel informatique et de téléphonie

En conclusion le Budget 2026 du SYMBHI pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses réelles à environ :

- **7,1 millions d'euros en fonctionnement** (dont 386 K€ de reports),
- **18,3 millions d'euros en investissement** (dont 1,88 M€ de reports)

Concernant les recettes, et compte tenu de l'ensemble des recettes extérieures possibles qui auront été sollicitées, les contributions des membres seront dans la limite des montants discutés avec chaque membre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de prendre acte de ces orientations budgétaires pour le SYMBHI en 2026.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.

Le Président,  
Gilles Strappazon